

De: Ville de Buc <nepasrepondre@villedebuc.fr>
Envoyé: vendredi 2 octobre 2026 13:20
À: Urbanisme
Objet: Concertation - Modification n 2 PLU

Nom : KAROUI

Prénom : SAMY

Adresse mail [REDACTED]

Champs libre : - Maintien de la rue du FORT en impasse pour véhicule motorisé

- o Seul accès envisageable : celui vers le futur cimetière s'il est confirmé
- o Prévoir des parkings pour les visiteurs du cimetière, hors rue du Fort
- o La rue du Fort ne possède pas de trottoir piéton : la vitesse doit être limitée 30km/h maxi
- o Circulation douce (piétons et vélos) uniquement vers UP5
- o Stationnement dédié au centre de formation (envisagé côté Fort) à prévoir au Sud de l'UP5 avec les stationnements des bâtiments collectifs
- o Demande de transfert des habitations individuelles (R+1 + comble aménageable ou attique) du Nord de l'UP5 en partie mitoyenne de Résidence LA VILLEREINE (6 maisons présentées) vers les constructions individuelles au Sud de l'UP5 pour préserver les arbres remarquables face à la Résidence LA VILLEREINE :
 - o 1) au même titre que ceux face à la Résidence BUC LA JOLIE
 - o 2) du fait de la difficulté d'implanter des maisons en tenant compte de la nécessité de conserver les arbres remarquables et celle de respecter une distance de 1,5 fois la hauteur des arbres entre fondations du bâti et chaque arbre remarquable
 - o 3) pour éviter de créer une voie de circulation motorisée le long de la partie Sud de la Résidence LA VILLEREINE
 - o 4) pour une meilleure intégration de ces habitations au « cœur de village » du nouvel écoquartier
- o Pas d'alternative « équipements publics » dans cette zone de l'UP5
- Maintien d'une séparation physique (nouveau grillage avec végétalisation) en limite de copropriété Résidence LA VILLEREINE / UP5
- Conserver un maximum d'arbres dans la zone Nord -Est de l'UP5 notamment les arbres remarquables
- Interdire le passage des camions (en sortie de chantier) durant les travaux par l'accès à l'angle de la rue Pasteur ; cette voie serait derrière la limite séparative Résidence LA VILLEREINE / UP5
- La nouvelle voie envisagée reliant l'angle de la rue Pasteur à l'entrée Sud créée de l'UP5 ne doit pas être à usage de circulation Nord/Sud
- o Prévoir une fermeture à mi-tronçon ouvrable pour usage exclusif par les services d'urgence et le co-pilote de la navette électrique
- o Accès par le Sud pour les dessertes des habitations et logements Sud et Sud-Est

Pièce(s)-jointe(s) :